

# L'EXPRESSO

## ENSEIGNER EN TEMPS DE PANDÉMIE

Il y a quelques semaines, lors d'un regroupement cégep, certains syndicats, dont le SEECM, ont demandé à la FNEEQ d'élaborer un questionnaire afin de sonder les membres au sujet de leurs conditions de travail en ce temps de pandémie. La FNEEQ ayant refusé de le faire, ce sont des délégué.e.s de divers cégeps, dont une du SEECM, qui ont réalisé ce sondage auquel plusieurs d'entre vous avez répondu au début du mois. Merci !

À la lumière des résultats du sondage (qui vous ont été brièvement présentés en AG mardi dernier), il a été constaté l'urgence d'agir. C'est pourquoi votre syndicat a activement participé à la rédaction de cette position qui a été adoptée lors du dernier Regroupement cégep :

Que le Regroupement cégep exige que le MEES reconnaisse la surtâche engendrée par la crise actuelle, laquelle se traduit notamment par l'adaptation des cours nécessaire à l'enseignement à distance et hybride ainsi que par les besoins extraordinaires des étudiant.e.s en termes d'encadrement.

Que le Regroupement cégep exige que le MEES alloue, à temps pour la confection des tâches de la session d'hiver 2021, des ressources enseignantes supplémentaires dans l'annexe E102 et dans les budgets de la formation continue, et que ces ressources soient destinées à alléger la tâche des professeur.e.s et des chargé.e.s de cours de façon à équivaloir à une libération de 20 % pour toutes et tous.

Afin d'appuyer la demande qui se chiffre à 120 millions de dollars, des actions ont été proposées :

- » Jusqu'au 28 octobre, vous pouviez **signer une lettre** dans laquelle nos conditions d'enseignement sont dénoncées et des ressources supplémentaires sont demandées pour la session d'hiver. Cette lettre a circulé dans le réseau collégial et il est prévu de la faire publier dans Le Devoir.
- » **Témoignez de votre expérience** d'enseignement à distance en temps de pandémie. Pour appuyer notre demande d'ajout de ressources et convaincre la partie patronale aussi bien que la ministre McCann, nous vous invitons à nous faire parvenir un court texte (anonyme ou non) décrivant votre réalité de prof à distance en temps de pandémie. Ceux-ci seront joints à une lettre qui sera envoyée à la ministre McCann et à la direction du Collège.
- » Venez **manifester** avec nous le vendredi 30 octobre à 9h30 devant les bureaux du MES, au 600, rue Fullum.

À suivre.

PROFS À BOUT DE RESSOURCES ET LA FNEEQ-CSN PRÉSENTENT  
 LE VENDREDI 30 OCTOBRE,



LES ZOMBIES SORTENT DE LEURS ÉCRANS!  
 MANIFESTATIONS À TRAVERS LE QUÉBEC

## COUP D'ŒIL SUR... LA COMMISSION DES ÉTUDES

Dans un récent *Expresso*, nous étions heureux de constater que notre appel à voir la Commission des études jouer un rôle plus actif a été entendu. En date du 28 octobre, nous aurons tenu pas moins de... huit réunions !

Voici un résumé des sujets qui ont été discutés dans les quatre dernières CÉ.

### 30 septembre

- Zone rouge et protocole d'urgence : Nous demandons depuis la rentrée quel est le plan du collège en cas de fermeture partielle ou complète, afin de permettre la continuité des activités pédagogiques qui se déroulent en classe ou en laboratoire. La nécessité d'avoir un tel plan n'est plus à démontrer, et le cas du refus des SAA de surveiller les examens des étudiant.e.s, qui a mis les professeur.e.s dans l'embarras à quelques jours d'avis, en constitue un excellent exemple. Comment se fait-il que cette réflexion ne se soit pas faite plus tôt ?
- Assouplissements à la PIEA : vos représentant.e.s ont fait trois demandes de mise à jour d'articles de la PIEA en raison notamment de l'annulation des examens en présence et du besoin de souplesse des enseignant.e.s, qui voudraient procéder à un changement de stratégie pédagogique. Nous avons l'impression que ces modifications ont été bien reçues par les enseignant.e.s.

### 7 octobre

- Calendrier de la session d'hiver 2021 : nous avons élaboré le projet de calendrier qui a été soumis en AG la semaine dernière (20 octobre).
- Caméras : nous avons adopté les deux résolutions suivantes.
  - Que le Collège publie une directive permettant aux enseignants d'obliger les étudiants à activer leur caméra afin d'assister aux activités d'enseignement en ligne, et ce, dès la session d'hiver.
  - Que le Collège publie une directive permettant aux enseignants d'obliger les étudiants à activer leur caméra à des fins d'identification lors des évaluations en ligne, et ce, dès la session d'automne, à moins de circonstances exceptionnelles qui auront fait l'objet de discussions avec les professeures et les professeurs.

Rappelons que le Collège n'a pas encore statué sur cette question. Il dit être en attente d'un avis juridique de la Fédération des cégeps. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (Fneeq-CSN) s'est pour sa part prononcée favorablement sur ces demandes. Notons aussi que certains collèges ont pris les devants. La Direction des études souhaite toutefois que des balises claires soient adoptées pour la session d'hiver.

### 14 octobre

- Plantage de Moodle : le Directeur des technologies de l'information, M. Simon Lavoie, est venu expliquer la situation. Contrairement à la panne majeure du printemps dernier, il semble cette fois-ci que l'infrastructure ne soit pas à blâmer. Outre un récent crash de courte durée, il s'agirait plutôt de problèmes ponctuels liés aux pratiques des enseignant.e.s et des étudiant.e.s. Visiblement, M. Lavoie est sensible aux impacts sur les étudiant.e.s et les enseignant.e.s, et il semble jouer un rôle actif dans l'identification et la résolution de problèmes. Nous avons suggéré que le CCTI publie un guide de bonnes pratiques au bénéfice de la communauté afin de prévenir la répétition de problèmes pour lesquels il existe des solutions (ex : Moodle plante si l'examen compte plus de 50 questions. Solution : séparer l'évaluation en deux).
- Semaines d'évaluation / rattrapage : les professeur.e.s étaient déçu.e.s, voire frustré.e.s de constater que le Collège ne pourrait pas leur donner la possibilité de regrouper leurs examens après avoir appris que les examens ne pourraient pas se tenir en présence. Nous avons demandé si cela serait envisageable pour les deux prochains blocs d'évaluation. La Direction des études s'est dite ouverte à évaluer la possibilité. Nous avons toutefois reçu ce mardi un courriel nous informant que c'est l'horaire régulier qui devra être utilisé pour la semaine d'évaluation / rattrapage de novembre.
- Épreuve uniforme (EUF) de français et Cote R : France Lamarche nous a informés que la Commission des affaires pédagogiques (qui regroupe les Directions des études) de la Fédération des cégeps s'est prononcée pour l'annulation de l'EUF à l'automne et pour la suspension de la cote R pour la session en cours. Nous n'avons pas de nouvelles informations à ce jour.
- Mandat sur l'inclusion : nous avons nommé les préoccupations des enseignant.e.s au sujet du mandat confié par la Direction générale, la Direction des études et le Direction des affaires étudiantes et des services à la communauté, à un nouveau comité sur l'inclusion. Nous avons notamment présenté les questions qui ont été soumises aux départements en soulignant que ce qui était demandé semblait aller bien au-delà d'une simple question de structure administrative. Nous avons aussi souligné que les délais étaient très courts, surtout considérant le contexte. Madame Lamarche s'est engagée à faire le suivi afin de répondre à nos interrogations.

### 21 octobre

- Calendrier de la session d'hiver 2021 : Nous avons présenté la version du calendrier de l'hiver 2021 adoptée en AG le 20 octobre. Nous avons tous constaté à ce moment qu'il nous avait manqué une information importante afin de prendre une décision éclairée : le calendrier proposé signifiait une remise des notes le 11 juin, ce qui ne permettra pas au SOCS d'envoyer aux départements les horaires préliminaires avant le début des vacances. Nous avons donc le choix suivant : soit supprimer une semaine de cours (en contravention de la décision de l'AG), soit maintenir le calendrier avec la conséquence d'imposer en quelque sorte aux coordonnateurs de travailler pendant leurs vacances. Nous avons décidé d'un commun accord que le plus sage serait de retourner en AG le 27 octobre. Depuis, la Direction des études nous a fait savoir qu'une remise des notes le 4 juin ne garantirait en rien l'envoi des horaires préliminaires avant les vacances. Nous devons donc trouver une manière d'éviter ce fardeau aux responsables de la coordination.
- Mandat sur l'inclusion : Madame Lamarche a fait le suivi avec les personnes concernées, tel que convenu. Il semble que l'objectif n'était pas de faire une consultation officielle. Madame Lamarche a répété à de nombreuses reprises que le Collège souhaitait respecter les instances officielles et les comités mis en place et que cette question continue d'être discutée au niveau de la direction du Collège. Nous avons rappelé que la position des enseignant.e.s est une position d'ouverture, mais qu'il est important que clarifier la situation d'abord et avant tout.
- Protocole d'urgence : pendant une réunion de la « cellule de crise »- qui a été réactivée récemment- un document a été présenté qui stipule que, sur le plan pédagogique, « tout était prêt » pour faire face à une éventuelle fermeture du Collège. Nous avons manifesté notre surprise devant cette affirmation qui nous a semblée pour le moins optimiste.

Voilà ! Notez que le rythme actuel des rencontres ne nous permet pas d'être à jour dans l'adoption des procès-verbaux, mais ceux-ci vous seront acheminés dès que possible.

## CAPSULE SYNDICALE : CONGÉ

L'exécutif reçoit actuellement un nombre élevé de questions en lien avec les différents congés possibles comme professeur.e.s au Collège. C'est pourquoi nous jugeons opportun de vous présenter les deux types de congés qui suscitent les plus fréquentes interrogations.

### Programme volontaire de réduction du temps de travail (Art. 5-14.00)

Ce congé est accessible aux professeur.e.s ayant au moins trois années d'ancienneté et détenant une charge d'enseignement à temps plein année. Le programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT) permet de réduire la charge annuelle d'enseignement à un minimum de 0,4 ETC et à un maximum de 0,9 ETC. Cependant, si la réduction de la charge d'enseignement ne vise qu'une seule session, la charge d'enseignement ne peut être supérieure à 0,80 pour cette session. Les demandes doivent être faites avant le 15 novembre pour la session d'hiver et le 15 mai pour la session d'automne ou l'année suivante.

### Congé à traitement anticipé ou différé (Art. 5-12.00)

Ce congé s'adresse seulement aux professeur.e.s permanent.e.s, excluant les MED (mis en disponibilité). Il a pour but de permettre à un.e professeur.e d'étaler son traitement de façon à pouvoir bénéficier d'une rémunération pendant la période de congé. La durée de la période de congé peut être de six ou de douze mois consécutifs. La durée du régime comportant la période de travail peut s'étaler avant ou après le congé sur une période allant de 2 à 5 ans. Il n'y a pas de date fixe avant laquelle une demande de congé à traitement anticipé ou différé doit être déposée, on parle plutôt d'un délai raisonnable.

Durée de participation au régime	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Durée du congé	POURCENTAGE DU TRAITEMENT			
6 mois	75,00 %	83,33 %	87,50 %	90,00 %
12 mois			75,00 %	80,00 %

Pour toute question supplémentaire, écrivez-nous !

Pour faire une demande de congé, vous devez remplir le [formulaire](#) et le retourner par courriel à : [Emmanuelle.Charlebois@cmontmorency.qc.ca](mailto:Emmanuelle.Charlebois@cmontmorency.qc.ca)

## COUP D'ŒIL SUR... LE COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL

Dans la dernière année ont été déposés les griefs suivants :

#	Date	Nature	État
2283	Septembre 2019	Fractionnement & double emploi	Retiré
2284	Septembre 2019	Non-respect contraintes médicales	En analyse
2285	Octobre 2019	Disciplinaire	Soumis au greffe
2286	Octobre 2019	Non-respect de priorité (affichage FC)	Employeur a fait droit au grief
2287	Octobre 2019	Travail non rémunéré après la semaine 15 pour prof à temps partiel	Employeur a fait droit au grief
2288	Novembre 2019	Disciplinaire	Caduc
2289	Janvier 2020	Non-respect de priorité FC	À traiter en comité de griefs
2290	Janvier 2020	Disciplinaire	Soumis au greffe
2291	Février 2020	Disciplinaire	Soumis au greffe
2292	Mars 2020	CI de plus de 85 sans l'accord du prof	Production de la preuve pour arbitrage en 2021
2293	Avril 2020	Disciplinaire	Production de la preuve et analyse de la solidité du grief
2294	Juin 2020	Non-respect de priorité (double emploi)	Retiré
2295	Juin 2020	Postes cours 360 (MQ)	Demande d'arbitrage (février?)
2296	Juin 2020	Postes cours 300 (Multi SH)	Demande d'arbitrage (février?)
2297	Juin 2020	Jours fériés non rémunérés FC	Entente en écriture
***	***	<b>DÉLAIS SUSPENDUS</b>	***
2298	Octobre 2020	Affichage cours de la FC	En analyse (PS & PP)
2299	Octobre 2020	Disciplinaire	Demande d'arbitrage (2021?)
2300	Octobre 2020	Utilisation annexe A112	En analyse (PS)
2301	Octobre 2020	Travail non rémunéré durant l'été	En analyse (PP)
2302	À venir	Postes sur les cours multi (300 & 360)	Demande d'arbitrage
2303	À venir	Utilisation annexe S119 et S120	En analyse (PS)
2304	À venir	Harcèlement	En rédaction
2305	Octobre 2020	CRT : Vignette stationnement	En analyse (PS)
2306	Octobre 2020	CRT : Projet comodal	En analyse (PS)
2307	À venir	CRT : CI de plus de 55 (automne)	En rédaction

## Le suivi des annexes en quelques mots...

### S119

Le mardi 6 octobre dernier s'est tenue une réunion d'information fort attendue entre les parties syndicale et patronale concernant l'annexe S119. En résumé, il semble qu'une partie des appréhensions syndicales provenaient d'une confusion produite par l'annonce faite en juillet dernier par la ministre McCann, qui a identifié les ressources de cette enveloppe comme faisant partie d'un ensemble de mesures d'aide dans le contexte de la pandémie, alors que les paramètres budgétaires de l'enveloppe S199 étaient connus depuis mai dernier. Ainsi, l'enveloppe S119 ne serait pas liée au contexte sanitaire actuel. Le Collège a néanmoins accédé à la demande du Syndicat de présenter la ventilation précise de cette enveloppe, que voici :

Utilisation	Montants arrondis
Maintien des projets spécifiques dans un contexte de pandémie et octroi d'heures en surnuméraire selon besoin ponctuel (TTP) entre autres.	205 000 \$
Octroi de banques heures en surnuméraire pour différents secteurs, surtout les TTP	100 000\$
Achat de licences supplémentaires pour les différents logiciels pédagogiques et administratifs de nature non capitalisable.	100 000\$
Déploiement du chantier numérique ÉCRAN (ressource dédiée, emplois étudiants, équipements, etc.)	115 000\$
DAERC- temps ressources pour EESH	50 000\$
FC- déploiement d'une offre de formation à distance	50 000\$

### S120

D'autres rencontres ont eu lieu entre les différentes directions et l'exécutif du SEECM concernant l'enveloppe S120 qui, elle, est bien liée au contexte pandémique que nous connaissons. Rappelons que nos demandes concernaient les deux premiers volets de cette enveloppe, dont nous exigeons la répartition dans la masse salariale pour la session d'hiver 2021. La partie patronale se dit ouverte à l'investissement des ressources liées au premier volet et propose pour l'instant la répartition suivante (tous les montants sont à ce stade approximatifs) :

Volet 1	Environ 640 000\$
Projet ÉCRAN (15%)	90 000\$
Répartition « hors-masse » (85%)	550 000\$
Coordination de stages	Environ 3,2 ETC
Disciplines	10 ETC

Force est de constater que les besoins à l'enseignement sont encore une fois relégués à la part congrue des ressources disponibles. Ainsi, nous constatons que 15% de l'enveloppe accordés au projet ÉCRAN s'ajoutent aux montants déjà investis dans ce projet à partir de l'enveloppe S119. Rien n'est prévu non plus dans la proposition patronale pour les professeur.e.s à la Formation continue. Enfin, même si les besoins en coordination de stages sont évidemment plus grands en temps de crise sanitaire, il reste difficile de déterminer s'ils sont véritablement plus importants que ceux des autres professeur.e.s., également aux prises avec de nombreux défis, tant sur le plan technologique que pédagogique ou même humain. Les négociations se poursuivent sur la base de la proposition adoptée en Assemblée générale, demandant l'investissement de toutes les ressources réparties au pro rata dans les différents départements.

## La négociation

Cela fera bientôt une année que la négociation de notre convention collective a débuté, pourtant nous semblons encore loin d'en arriver à des ententes. Selon les derniers rapports, les discussions à la Table centrale sont au ralenti. Le Conseil du trésor ne démontre pas beaucoup d'ouverture à discuter de nos demandes, mais reste campé sur les siennes. Pour ce qui est des discussions à la Table sectorielle, bien que le rythme soit lent (environ une rencontre par semaine), la partie patronale semble démontrer une certaine ouverture. Un rapport plus détaillé en assemblée générale hier.

Par contre, c'est avec consternation que nous avons appris par le Comité de négociation que le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) a refusé une offre du Conseil du trésor de discuter de sommes qui pourraient être versées du budget de la Table centrale à la Table sectorielle pour répondre à notre demande de payer les chargé.e.s de cours à la CI. Nous sommes toujours en attente d'une réponse satisfaisante à ce sujet.

## Dates importantes à venir

- » Assemblées générales (AG), les mardi (entre midi et 14h15) :
  - ◇ 10 novembre
  - ◇ 1er décembre*Veillez noter que la NÉGO pourrait, bien malgré nous, forcer l'ajout de nouvelles dates en cours de route.*
- » Regroupement cégep : jeudi 5 et vendredi 6 novembre

## C'est le temps de penser à vos assurances!

Du 1er au 30 novembre, vous pourrez effectuer des modifications à votre couverture d'assurance.

Vous recevrez très bientôt les informations concernant la nouvelle tarification et les modifications qui prendront effet le 1er janvier prochain ainsi que la procédure à suivre pour modifier vos protections.

Surveillez vos courriels !